



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 juillet 2022**

N° : 2022-65

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Date de la convocation : **Mardi 28 juin 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 18	en droits de vote : 67
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 13,5
	Votant-e-s : 22	en droits de vote : 80,5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5
	M. BENZEGHIBA	5 + 5
	Mme Creuze	5 + 3
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOUSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4 + 4

DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 +1,5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Larive à M.Brière / M.Brissard à M.Vermeulin / M.Gomez à M.Benzeghiba / M.Fischer à Mme. Creuze

Madame la Présidente expose,

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par la Présidente, sur la période du 05 avril 2022 au 28 juin 2022 en application de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021.

Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

- Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public, relative à l'organisation de l'évènement Meyzieu à Coeur (07.05.2022)
- Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public relative à l'organisation « feux d'artifice Meyzieu » (14.07.2022)
- Convention de mise à disposition de la mise à l'eau du lac des eaux bleues pour l'année 2022
- Convention d'occupation temporaire du domaine public pour un stand de tir sportif avec l'association Le Club des Tireurs Vaudais (2022-2026)

Souscription des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre

- Avenant n° 2 à la convention d'assurance groupe du personnel
- Réactualisation du contrat d'assurance avec la SMACL sur le périmètre du Canal de Jonage

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte-rendu des décisions prises par la Présidente du Symalim sur la période du 05 avril 2022 au 28 juin 2022 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021- 021 du 29 juin 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

